

31 mai 2007

**Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)**

**SOCIETE GENERALE**

(Eurolist)

Par courrier du 29 mai 2007, la Société Générale Asset Management - SGAM (170, place Henri Regnault, 92043 Paris La Défense Cedex), agissant pour le compte du FCPE dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 30 avril 2007, par suite d'une cession de titres SOCIETE GENERALE, le seuil de 10% des droits de vote de la SOCIETE GENERALE et détenir pour le compte dudit fonds, 25 668 476 actions SOCIETE GENERALE représentant 51 336 952 droits de vote, soit 5,56% du capital et 9,76% des droits de vote de cette société (1).

- 
- (1) Sur la base d'un capital composé de 461 541 367 actions représentant 526 168 396 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général.